

[Text]

Mr. Murphy: And in questioning the representative from Canada Post, he made it sound like there were no corporate demands by Canada Post between August 23 and today. Is that your view of the position?

Mr. Parrot: No. There are some corporate demands at the table, and, yes, there are some that have been abandoned by Canada Post. There is no doubt about that, and I am not hiding that. They did abandon several of their demands that were there at the time. That is okay. There are still some on the table, but there are also some coming back.

For example, I think you all know that we were trying to stop post office closures in Canada. We finally found a way, not completely satisfactory to the union but a way where we got a guarantee that a certain number will be maintained open. So we said we agreed to that, and we agreed to add the condition it will be also maintaining the full service in those outlets.

It came back to us that we have to accept part-time, which was one of the demands that they are dealing with in another area. Suddenly they come back and try to get it somewhere else. They ask that we do not have any campaign against post office closures. We did offer before that we would be willing to stop a boycott, we would be willing even to stop picketing the franchises and the private outlets, but surely not our right to campaign against it, surely not our right to say we are against it.

It went further. The language also says that we should not file any application under the Canada Labour Relations Board. Well, even if we signed that, I think the law would recognize we have the legal right to do that. And whether we sign it in a collective agreement or not, I do not think we would be stopped from doing that. But this is what they are asking us; that we do not file any complaint in the future before the Canada Labour Relations Board in regard to post office closures and opening of franchises.

So these are the kinds of things that are happening in this process over the last weekend. That is why eventually things broke down. So, basically, on some issues where we had agreement, there are suddenly new things coming to the table, and to tell our members at the last hour—I think it is important that you understand that, too.

We are in the position of make it or break it. It is the last minute; we have very few hours left to us, and suddenly the employer says, "Oh, by the way, we have agreed on retroactivity but it will take seven months for us to pay your membership". With the technology today, to think it was 90 days in the past and now it would be seven months, it makes absolutely no sense. So the employer is telling us, come back with an offer that will say 90 days. At the last minute, when

[Translation]

M. Murphy: Le représentant de la SCP semblait dire que la Société canadienne des postes n'avait présenté aucune demande depuis le 23 août. Êtes-vous d'accord là-dessus?

M. Parrot: Non. Certaines demandes de la Société sont toujours en discussion, mais l'employeur a effectivement renoncé à certaines autres. C'est d'ailleurs clair et net et je ne cherche nullement à le cacher. La SCP a effectivement renoncé à un certain nombre de demandes qui étaient encore sur le tapis à l'époque. Et c'est très bien. Mais il y en a qui sont encore en discussion et d'autres vont certainement être reprises.

Par exemple, je pense que vous n'êtes pas sans savoir que nous essayons, de note côté, de mettre un terme aux fermetures de bureaux de postes au Canada. Nous avons enfin réussi à trouver un moyen d'y parvenir qui, sans être tout à fait satisfaisant pour le syndicat, nous permettait d'avoir la garantie qu'un certain nombre de bureaux resteraient ouverts. Nous avons donc accepté la proposition et les deux parties étaient d'accord pour ajouter la condition que tous les services offerts dans ces bureaux seraient maintenus.

On revient ensuite nous dire que nous devons accepter le travail à temps partiel, c'est-à-dire l'une des revendications à l'étude sous une autre rubrique. Tout à coup, l'employeur revient nous voir pour exiger qu'on l'accepte ailleurs. Il nous demande d'abandonner l'idée d'une campagne contre la fermeture de bureaux de postes. Auparavant, nous avions offert d'abandonner l'idée d'un boycott et, même, de retirer les piquets de grève aux portes des franchises et des comptoirs postaux privés, mais nous n'étions certainement pas prêts à renoncer à notre droit de monter une campagne contre cette pratique et de dire que nous nous y opposons.

Et cela ne s'arrête pas là. On nous dirait aussi dans le texte que nous ne devons pas déposer une requête auprès du Conseil canadien des relations de travail. Eh bien, même si nous avons accepté cette demande, je crois que notre droit légal de le faire n'aurait pas disparu. Que nous l'acceptions ou non dans le cadre d'une convention collective, à mon avis, on n'aurait jamais pu nous empêcher de le faire. Mais c'est bien cela qu'on nous demande: que nous ne déposions plus de plaintes auprès du Conseil canadien des relations de travail au sujet de la fermeture de bureaux de postes et de l'ouverture de franchises.

Voilà donc un peu comment les choses se sont déroulées pendant la fin de semaine dernière. C'est justement pourquoi nous sommes arrivés à une impasse. Autrement dit, à l'égard de questions sur lesquelles nous nous étions déjà entendus, l'employeur revenait tout à coup avec de nouvelles demandes et pour dire à nos membres à la dernière minute... Il importe que vous compreniez bien la situation.

Nous en étions donc à un stade critique: conclure une entente ou bien rompre définitivement les négociations. Le processus tirait à sa fin; il ne nous restait que très peu d'heures pour négocier et, tout d'un coup, l'employeur nous annonce en passant qu'il accepte la rétroactivité, mais que nos membres devront attendre sept mois pour être payés. Avec la technologie dont nous disposons actuellement, et vu que le délai de paiement avait toujours été de 90 jours, alors